

D'une pensée coloniale
à une pensée du colonial ?
La question de la restitution
des oeuvres africaines
issues de la colonisation

Une analyse d'Aurélie Duvivier



: lien consultable dans l'Internet

Introduction

En 2013, le Musée de Tervuren fermait ses portes pour la première grande rénovation de son histoire. Ce samedi 8 décembre 2018, flambant neuf, il a pu à nouveau accueillir des visiteurs. Comme nous le fait remarquer le magazine *Culture Remains*¹, au fil des temps, le musée a changé de dénominations : appelé successivement Musée du Congo, Musée du Congo belge puis Musée Royal de l'Afrique centrale, son nom a été dorénavant anglicisé en Africa Museum, l'ancrant ainsi symboliquement dans son époque. Mais ce n'est pas tout : considéré comme « trop colonialiste »² par certains, la rénovation a permis une profonde modification de la scénographie plus en adéquation avec la pensée de son siècle.

En effet, en 1898, sous l'impulsion de Léopold II, le musée avait été construit « à la gloire de la mission civilisatrice de la Belgique au Congo »³, et sa scénographie n'avait pas connu de grande transformation, alors même que le Congo avait accédé à l'indépendance le 30 juin 1960. À l'époque, la réalité exprimée sur l'Afrique centrale relatée dans le musée était réduite à l'évocation d'une histoire coloniale vue à travers le regard des Belges, dans un contexte historique et moral très précis : celui où la théorie évolutionniste organisait la pensée et structurait la société et sa citoyenneté.

Depuis une petite dizaine d'années, les recherches sur le colonialisme se sont cependant multipliées et poursuivent un objectif particulier : porter un regard nouveau et démystifier cette période de l'Histoire. Les diasporas africaines ont progressivement pris de l'ampleur en Belgique et se sont peu à peu mobilisées pour faire entendre leurs voix à propos de la colonisation. Des associations comme Bamko-cran ou encore le Collectif Mémoire coloniale et Lutte contre les Discriminations (CMCLD), regrettent que l'Histoire ne soit écrite que par les Belges, ne prenant ainsi en considération qu'un point de vue purement occidental.

¹ T. TANGUY, « Le musée royal d'Afrique centrale, en mode décolonisé », *Culture Remains*, 14 janvier 2019, [en ligne :] <http://cultureremains.com/le-musee-royal-dafrique-centrale-en-mode-decolonise>, consulté le 29 mars 2019.

² C. VALLET, « Musée de Tervuren : décolonisation impossible ? », *Médor, trimestriel belge et coopératif d'enquêtes et de récits*, 10 décembre 2018, [en ligne :] <https://medor.coop/fr/articles/reportage-musee-tervuren-Congo-MRAC-colonialisme>, consulté le 17 mars 2019.

³ Baudouin I^{er}, Roi des Belges, Discours du 30 juin 1960.

Ainsi, pour être au diapason avec la pensée de son époque, la nouvelle rénovation du musée a eu pour objectif « de passer d'une vision coloniale à une présentation postcoloniale, c'est-à-dire qui décentre la vision de l'eurocentrisme vers une vision plus globale, plus humaniste en prenant en compte la vision des Africains eux-mêmes sur cet héritage »⁴. Le musée veut « proposer un autre discours narratif tout en conservant et valorisant le patrimoine historique du musée, mais sans s'impliquer politiquement »⁵.

Pour les associations citées ci-dessus, tout patrimoine inclut néanmoins une dimension politique puisqu'il est lié à l'identité d'une population. En ce qui concerne le patrimoine issu de la colonisation, cette dimension est d'autant plus fondamentale qu'elle se place dans le contexte de sociétés en processus de construction identitaire.

Ainsi, le musée de Tervuren transformé est encore loin de faire l'unanimité. Son nouveau costume fait toujours polémique : certains membres de la diaspora congolaise estiment que « l'intention était bonne, mais que la promesse de décolonisation est loin d'être tenue ».⁶

Cette polémique autour de la décolonisation du musée de Tervuren s'inscrit en fait dans un débat beaucoup plus large : celui du regard que l'on porte aujourd'hui sur le passé colonial.

Pour les uns, la Belgique n'a pas fait son travail de conscience depuis l'indépendance du Congo : pas d'enseignement critique de l'Histoire, espace public trop figé dans le passé, déni des aspects négatifs de l'impérialisme belge, art colonial pas assez contextualisé, non reconnaissance des souffrances exprimées par les anciens colonisés, discriminations latentes etc. Une carence d'autant plus dommageable que, comme le souligne Déborah Silverman, professeure d'histoire européenne à l'Université de Californie, « dans une société multiculturelle, la reconnaissance d'un passé honteux (comme la violence coloniale) est capitale pour la réconciliation et la possibilité de construire une nouvelle Histoire partagée »⁷.

⁴ G. PUNGU, « Tervuren : en finir avec Tintin au Congo », *Politique revue belge d'analyse et de débat*, 27 août 2014, [en ligne :] <https://www.revuepolitique.be/tervuren-en-finir-avec-tintin-au-congo/>, consulté le 30 mars 2019.

⁵ « La décolonisation du musée de Tervuren », *RTBF*, 7 décembre 2018, [en ligne :] https://www.rtb.be/lapremiere/article/detail_la-decolonisation-du-musee-de-tervuren?id=10091955, consulté le 12 avril 2019.

⁶ T. TANGUY, *op. cit.*

⁷ Propos de D. SILVERMAN, cité par C. VALLET, *op. cit.*

Pour les autres, il faut faire un travail critique d'introspection sur la colonisation, mais on ne peut pas réécrire l'Histoire et tout effacer : ce serait sans fin, puisque toute l'Histoire de l'Humanité a été construite autour de conquêtes. Pour l'historien Belge, Guy Van Themsche, il ne faut pas réécrire l'Histoire de manière caricaturale, idéologique, sans prendre en compte toute sa complexité, (points de vue qui divergent sur le colonialisme, rapports politiques et économiques des relations Nord/Sud, limites de la décolonisation de l'espace public, etc.). Le débat n'est pas neuf et n'a pas lieu qu'en Belgique. L'actualité internationale regorge d'articles de presse aux titres évocateurs : « Faut-il interdire la bande dessinée Tintin au Congo ? », « Faut-il déboulonner les statues de Napoléon ? », « Doit-on changer la dénomination des rues portant le nom des grands généraux ? »...

Afin d'illustrer au mieux ce débat sur le regard que l'on porte aujourd'hui sur la colonisation, nous avons fait le choix de traiter d'un sujet spécifique qui permet de montrer la complexité des points de vue : « Faut-il restituer à l'Afrique, les œuvres d'art issues de la colonisation ? ». En effet, pour les plus militants, « on ne saurait fonder un quelconque dialogue interculturel sur des pillages précédés par des meurtres coloniaux : pour leur reconnaissance, les biens volés doivent être incontestablement restitués, c'est une question morale et politique »⁸. Pour les autres, la restitution est tout simplement impossible si l'on se situe d'un point de vue historique, légal ou économique.

La question de la restitution nous force à nous poser un certain nombre d'interrogations. Au fond, à qui appartient l'art ? Est-il universel ou la propriété du pays où il est né ? Pourquoi les pays demandeurs désirent-ils leur retour ? Pour quelles raisons les pays détenteurs veulent-ils garder des objets supposés « mal acquis » ? Ces questions nous amèneront à nous demander si l'on doit considérer l'objet présent dans les musées ethnographiques comme un objet à vocation scientifique et historique retraçant la réalité d'une époque ? Doit-on le considérer, comme un objet usuel faisant partie de l'identité culturelle d'un peuple, qu'il a donc le droit de réclamer ? Peut-il être considéré comme une œuvre d'art esthétique faisant partie du patrimoine mondial de l'Humanité, censé être protégé mais accessible à l'ensemble de la population ? L'objectif de cette analyse n'est pas de pousser le lecteur à prendre un

⁸ M. Bouffoux, « Restitution des trésors coloniaux : la Belgique est à la traîne », *Le retour de Lusina Iwa Ng'ombe : le blog*, 26 septembre 2018, [en ligne :] <http://www.lusingata-bwa.com/2018/09/restitution-des-tresors-coloniaux-la-belgique-est-a-la-traine.html>, consulté le 17 mars 2019.

point de vue ou un autre mais bien à s'interroger sur la complexité du regard que l'on porte aujourd'hui sur le passé colonial en Belgique, comme ailleurs, dans le contexte de globalisation et dans une société multiculturelle.

I. Les œuvres coloniales, un patrimoine africain ?

1. Faut-il restituer à l'Afrique les œuvres d'art issues de la colonisation ?

Comme nous l'avons expliqué précédemment, avant sa rénovation, la réalité exprimée sur l'Afrique centrale relatée dans l'ancien musée de Tervuren évoquait l'histoire coloniale à travers le regard des Belges dans un contexte historique et moral évolutionniste. Mais actuellement, dans le contexte d'une société multiculturelle et de globalisation, cette réalité a été grandement remise en question.

Pour Nelia Dias⁹, professeure d'anthropologie à l'Institut Universitário de Lisboa, avant la rénovation du Musée de Tervuren, les représentations de l'« Autre » étaient aussi fausses que stéréotypées puisque cet exotisme ne donnait à voir que la surface des choses sans se soucier des problématiques culturelles, sociales, économiques ou politiques des populations. Mais ce n'est pas tout, pour les collectifs Bamko-Cran et CMCLD, la colonisation et les images renvoyées par les musées de l'époque ont fait perdre son identité à l'Afrique pourtant si riche culturellement. Les communautés afro-descendantes doivent donc demander réparation et reconnaissance. Ces revendications vont se cristalliser autour des musées d'ethnographie, pour beaucoup, preuves matérielles des exactions commises à l'époque coloniale. « S'emparer des objets des colonisés, c'était montrer sa puissance en dépossédant ces derniers de ce qui constitue leur fond culturel. »¹⁰

⁹ N. DIAS, « Looking at objects : memory, knowledge in nineteenth-century ethnographic displays », in G. ROBERTSON (ed.), *Travellers' Tales : Narratives of Home and Displacement*, London and New York : Routledge, 1994.

¹⁰ E. САКРО, « Biens culturels mal acquis : le casse-tête de la restitution », *Le Point*, 3 janvier 2018, [en ligne :] https://www.lepoint.fr/culture/biens-culturels-mal-acquis-le-casse-tete-de-la-restitution-03-01-2018-2183852_3.php, consulté le 21 mars 2019.

Selon Erick Cakpo, historien et chercheur à l'Université de Lorraine, c'est dans l'espoir d'une réparation de ce passé « humiliant » que les demandes de restitution¹¹, empreintes de revendications politiques, s'effectuent. Selon les collectifs « pro-restitution », il faut que les Africains puissent profiter de leurs objets symboliques dans leurs propres musées, en Afrique et « retrouver [ainsi] les traces de leur histoire »¹². Pour Pierre de Maret, professeur d'archéologie et d'anthropologie à l'Université Libre de Bruxelles, « si on veut que l'Afrique retrouve son identité, il faut lui donner les moyens pédagogiques suffisants pour y arriver. Il s'agit d'un des rôles du musée. »¹³ En effet, à qui s'adressent les musées d'art africain en Occident, excepté aux Européens ? La grande majorité du patrimoine d'art congolais se trouve dans des musées occidentaux ou dans les collections privées, ce qui signifie que la plupart des Congolais n'y ont pas accès aujourd'hui, d'où la demande d'une restitution.

2. Arguments juridiques

Bien que de plus en plus de demandes de restitutions soient effectuées, ces réclamations se heurtent en droit belge au principe d'inaliénabilité¹⁴ et d'insaisissabilité¹⁵ des biens constituant les collections des musées publics. Mais aussi à l'imprescriptibilité¹⁶ du code du patrimoine et de la propriété des personnes publiques. De plus, la convention de l'Unesco sur le pillage des biens culturels et leur restitution à leur pays d'origine, complétée par la convention Unidroit de 1995, ne s'applique qu'aux faits postérieurs à 1970. En conséquence, leur restitution est *a priori* impossible. Certains experts recommandent donc de modifier ce code du patrimoine en introduisant une procédure nouvelle

¹¹ « Le dialogue sur les trésors coloniaux doit l'emporter sur le paternalisme », *Le Soir*, 17 octobre 2018, [en ligne :] <https://www.lesoir.be/185112/article/2018-10-17/carte-blanche-le-dialogue-sur-les-tresors-coloniaux-doit-l'emporter-sur-le>, consulté le 27 mars 2019.

¹² *Ibid.*

¹³ P. MARTIN, « Pierre de Maret sur la restitution d'œuvres d'art que pourrait demander le Congo à la Belgique », *Le Soir*, 16 janvier 1998, [en ligne :] https://www.lesoir.be/art/%252Fpierre-de-maret-sur-la-restitution-d-oeuvres-d-art-que-_t-19980116-Z0E-QJ9.html, consulté le 19 mars 2019.

¹⁴ Qui ne peut pas être donné, cédé, ni vendu.

¹⁵ Saisie impossible.

¹⁶ Qui ne peut pas être aboli.

de restitution pour tous les biens culturels provenant des anciennes colonies : cette demande présentée par l'État d'origine du bien, serait soumise à un avis d'une commission scientifique.¹⁷

Selon l'anthropologue Pierre de Maret, « il est [néanmoins] important de ne pas confondre la restitution d'œuvres d'art issues du pillage avec celles exportées du fait de la colonisation, par dons ou par legs : par exemple, concernant l'art congolais, ces dernières sont de loin majoritaires en Belgique »¹⁸. Pour l'anthropologue, si la colonisation a été synonyme d'oppression et d'exploitation pour certains, il ne faut pas pour autant considérer automatiquement les objets présents au musée de Tervuren comme le produit d'une spoliation. Ce serait trop simpliste, « ne serait-ce qu'en raison de la pratique des commandes passées à des artistes africains, par ou pour des amateurs européens »¹⁹. Et force est de constater que les preuves d'un libre consentement des anciens propriétaires – ou *a contrario* d'un vol – pourraient être très difficiles à apporter pour des objets acquis il y a parfois plusieurs siècles. En l'absence de toutes archives – ce qui est évidemment fréquent – il serait donc difficile de se prononcer sur le consentement ou le non consentement des anciens propriétaires desdits objets.

3. Arguments politiques et économiques

Dans ce débat, il apparaît aujourd'hui qu'aucun dialogue significatif n'est possible sur la base des thèses juridiques. Beaucoup de collections de musées ont été regroupées bien avant l'apparition d'une législation liée aux « conflits internationaux, aux droits de l'homme et à la protection du patrimoine culturel »²⁰.

Pour le collectif de signataires pro-restitution, « le fait que nous n'ayons pas de législation rétroactive, aujourd'hui, témoigne des relations de pouvoir encore très inégales entre Nord et Sud »²¹. En effet, étant donné que l'art,

¹⁷ A. TRIPET, L. BERTILOTT, « Restitution d'œuvres d'art à l'Afrique : un casse-tête juridique », *L'Opinion*, 10 décembre 2018, [en ligne :] <https://www.lopinion.fr/edition/international/restitution-d-oeuvres-d-art-a-l-afrique-casse-tete-juridique-170856>, consulté le 1^{er} avril 2019.

¹⁸ P. MARTIN, *op. cit.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ « Carte blanche : Le dialogue sur les trésors coloniaux... », *op. cit.*

²¹ *Ibid.*

le patrimoine et l'Histoire sont des repères importants pour l'émancipation et le développement du citoyen, « un *statu quo* juridique éternel devient politiquement indéfendable ».²²

Ce *statu quo* serait d'autant plus indéfendable que les difficultés politiques et économiques rencontrées par l'Afrique actuellement, seraient justement liées aux récits d'histoire construits dans le passé, notamment à l'époque coloniale. Penser que l'Afrique n'a pas d'Histoire avant les colonies a une implication sur l'émancipation du citoyen africain, encore actuellement.

De fait, comme le soulignent certains observateurs, il existerait notamment un phénomène de « désaffiliation citoyenne » touchant surtout les jeunes. Pour Pierre de Maret, il y a de fait « une fracture unique au monde entre passé et présent culturels qui donne aux jeunes l'impression de ne pas avoir d'histoire, d'être rejetés, de n'appartenir ni à un pays ni à un autre »²³. Cette désaffiliation citoyenne a une implication sur les pratiques démocratiques et les rapports de pouvoir en Afrique. Autrement dit, les difficultés que rencontre actuellement l'Afrique résultent davantage, d'une crise « culturelle et morale plutôt qu'économique et politique »²⁴. Pour l'anthropologue, il faut « prioriser le culturel plutôt que l'économique en matière d'aide au développement car la diversité culturelle concourt à la dynamique de l'État et de la nation »²⁵.

Kimberley Theidon, sociologue à la Flechter School va dans le même sens. Selon elle, le développement des récits d'histoire est totalement en lien avec l'élaboration de « nouveaux rapports de pouvoir, de genre et d'ethnicité qui sont des composantes essentielles des redéfinitions contemporaines du politique et du social dans les régions d'Afrique. Ces nouveaux rapports influencent la construction des pratiques démocratiques et les modèles de citoyenneté élaborés dans le contexte actuel. »²⁶ Par conséquent, la production de récits historiques et la récupération des œuvres permettraient aux Africains d'affirmer une identité collective enracinée dans un passé commun, permettant ainsi de construire la citoyenneté d'une population.

²² « Carte blanche : Le dialogue sur les trésors coloniaux... », *op. cit.*

²³ P. MARTIN, *op. cit.*

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ K.S. THEIDON, « Désarmer le sujet : souvenirs de la guerre et citoyenneté imaginée au Pérou », *Cultures & Conflits*, I, 103-104, 2016, p. 131-149.

Certains observateurs estiment cependant que les temps ne sont pas encore mûrs pour une telle évolution, mettant notamment en avant les carences du continent en matière d'infrastructures. Pour beaucoup, comme l'artiste béninois Romuald Hazoumé ou encore Stéphane Martin, directeur du musée du Quai Branly, les conditions ne sont pas encore réunies pour une conservation adéquate et une protection optimale de ces objets ; justement à cause des difficultés politiques et économiques que ces pays rencontrent actuellement. Les musées africains ne seraient pas assez équipés ni outillés (œuvres d'art laissées à l'abandon, locaux vétustes, manque de budget d'entretien et de rénovation, etc.). Pour les collectionneurs, on imagine sans peine le tollé si des collections nationales venaient à être détruites ou à disparaître. Ainsi, selon l'opposition congolaise, les autorités de Kinshasa seraient incapables de faire un suivi correct du patrimoine car ils seraient souvent en faillite ou mal gouvernés. Pire, ils mettent en avant la gestion patrimoniale du patrimoine de l'État congolais. « La plupart des dirigeants de nos pays [africains] ont instauré une gestion patrimoniale de l'État ; ils confondent les biens de l'État avec leurs biens privés »²⁷. Ils justifient leurs craintes : « Que respectent-ils ? Où vont les colossales retombées de l'exploitation de nos minerais, sinon en Occident et dans les poches de nos dirigeants ? »²⁸ Autant d'incertitudes qui laissent craindre un pillage en règle des collections ou une revente des plus belles pièces sur les marchés internationaux. Et cela, sans en faire profiter la population.

Afin de contrebalancer les opinions politiques et économiques pro et anti restitution rencontrées ci-dessus, plusieurs idées ont été émises depuis quelques années. Certains proposent par exemple une cession des objets que les musées européens posséderaient en multiples exemplaires. Selon l'ethnologue Pierre de Maret, choisir parmi les doublons les pièces les plus symboliques ne viderait en rien de la substance des musées occidentaux. Cela aiderait à compléter l'échantillon présenté par les musées africains. Pour certain, il serait aussi possible d'organiser des expositions itinérantes ou encore faire des copies et utiliser des technologies nouvelles. Si cette dernière perspective est encouragée par les jeunes générations familières au numérique, beaucoup d'amateurs d'art pensent « qu'il s'agit d'un non-sens, voire d'une offense à la culture artistique que de dématérialiser l'objet d'art »²⁹.

²⁷ J.M. NDANDU, « Restitution des œuvres d'art africain : les Congolais divisés entre pro et anti-restitution », in J.M. NDANDU, S. DEMART, *Dossier Restitution des trésors coloniaux Africains*, 18, Kwandika de Bamko - Cran asbl, Bruxelles, 2018, [en ligne :] <https://www.bamko.org/post-colonial>, consulté le 26 mars 2019.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ E. САКРО, « Biens culturels mal acquis : le casse-tête... », *op. cit.*

Si organiser la circulation des doublons et construire des copies des pièces importantes semblent être des solutions encourageantes, reste cependant la question de savoir à qui doivent revenir les œuvres originales et symboliques ?

4. Arguments moraux

Concernant les œuvres originales et symboliques, certains membres de la communauté africaine sont catégoriques : puisque le patrimoine inaliénable de leurs ancêtres a été « volé par la force ou par la ruse »³⁰, il doit revenir aux ayants droit ; et cela ne se discute pas, ni sur les modalités, ni sur les conditions. C'est moralement indéfendable.

Pour le rédacteur en chef du collectif Solidarité contre l'Exclusion, Arnaud Lismond-Mertes, discuter des modalités de restitution et des conditions de retour, c'est comme ne pas reconnaître ses torts face à des faits marquants de la colonisation : « vol des terres et des ressources naturelles. Travail forcé. Emprisonnement arbitraire. Fouet (chicotte). Ségrégation raciale. Apartheid. Spoliation. Exploitation économique. Confiscation du pouvoir politique. Privation de droits sociaux, civils et politiques. Assassinat politique ciblé. Destruction d'ordres sociaux et de cultures. Déshumanisation. Racisme... »³¹

Le fait que les Européens ne reconnaissent pas ces faits, doutent de la capacité des pays africains à conserver leurs artefacts et mettent des conditions à leur restitution, choque cette descendance de chefs coutumiers :

*Qui sont-ils pour nous dire ce que nous avons à faire de notre patrimoine ? C'est curieux que le voleur dicte au propriétaire comment protéger ses biens, non ? Nous n'avons pas de compte à leur rendre. Nous en ferons ce que nous voudrons. Depuis la nuit des temps, ils ont raison sur tout, ils décident de tout et imposent leur volonté au reste du monde.*³²

³⁰ J.M. NDANDU, *op. cit.*

³¹ A. LISMOND-MERTES, « Les fantômes de Léopold II au parlement », *Ensemble : Dossier crimes coloniaux du CSCE*, 93, avril 2017, p. 70-73, [en ligne :] http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble%2093_crimes70, consulté le 1^{er} avril 2019.

³² J. NDANDU, *op. cit.*

De ce fait, pour les pro-restitutions, discuter des conditions de retour, c'est une remise en question du « geste de spoliation », assorti de propos relevant de la « condescendance » et du « paternalisme ».

Face à ces accusations de condescendance et de paternalisme, Stéphane Martin, président du musée du Quai Branly se défend :

Les musées, français, belges ou africains, ne doivent pas être otages de l'histoire douloureuse du colonialisme. S'il semble légitime de satisfaire certaines demandes de restitution, surtout dans les cas avérés de « pillage » ou d'« exaction », il paraît cependant indispensable d'y réfléchir en séparant le problème du domaine moral. Il faut éviter l'écueil de la relecture de l'Histoire dans une perspective de vengeance, ce qui serait alors un cercle vicieux.³³

Autrement dit, il faut éviter de « ressasse[r] éternellement un ressenti, qui est tout à fait réel, mais qui n'a rien à voir avec une politique patrimoniale »³⁴.

5. Sortir des dimensions politiques, juridiques et morales : la question de l'universalisme

Ainsi, à travers cette question de restitution, nous avons vu que l'on se trouve sur un terrain à la fois compliqué, dangereux, inextricable et qui semble irrésoluble, puisqu'elle regroupe plusieurs domaines parfois antagonistes les uns avec les autres : ceux du droit, de la politique, de l'économie, de l'identitaire mais aussi de la morale.

C'est dans le but de sortir de cet antagonisme que beaucoup plaident pour une « communauté mondiale de l'art, du musée et du partage »³⁵ où Européens, Africains, Asiatiques, Terriens pourraient s'y retrouver : ils défendent ainsi « le caractère universel » des musées.

³³ E. САКРО, « Biens culturels mal acquis... », *op. cit.*

³⁴ « Art africain : le débat est vif autour de la question de la restitution », francetvinfo.fr, 26 novembre 2018, [en ligne :] <https://culturebox.francetvinfo.fr/arts/art-africain-le-debat-est-vif-autour-de-la-question-de-la-restitution-282433>, consulté le 26 mars 2019.

³⁵ *Ibid.*

II. Les œuvres coloniales, un patrimoine universel ?

1. Universalité de l'art ?

Faisant face aux différents arguments juridiques, politiques, économiques et moraux concernant la restitution des œuvres d'art issues de la colonisation, des dynamiques nouvelles, prônant le caractère universel de l'art, tendent à repenser les modalités de partenariats entre les institutions patrimoniales, pour répondre aux différentes revendications.

Comme nous l'avons vu, Stéphane Martin, directeur du Quai Branly, défend « le caractère universel » des musées. Il faut mettre en place et organiser de manière structurée, une circulation des biens culturels, laquelle participe à la construction de l'Humanité avec un grand « H » :

Le patrimoine constitue un repère structurant dans le temps et l'espace. Il incarne et symbolise l'évolution des arts et de la culture, mais aussi des idées qui ont façonné les histoires de chacun et leurs créations. ³⁶

La volonté de fixation géographique de l'objet d'art (par exemple, en Europe ou en Afrique) serait défavorable à la production artistique car l'une des fonctions premières de l'œuvre, est sa capacité à inspirer ou à nourrir d'autres créations. ³⁷

Afin de répondre aux différentes revendications, mais aussi pour nourrir d'autres créations, la notion d'universalité de l'art implique qu'il doit pouvoir s'adresser à tous. Pourtant, beaucoup estiment que l'universalité des biens est un luxe des plus riches, donc des Occidentaux. Car ils ont le privilège de la mobilité : ils auraient le « privilège d'avoir hérité de situations de guerre qui leur ont permis d'avoir tous ces objets sur leurs territoires »³⁸.

³⁶ *Patrimoine et citoyenneté*, Journées européennes du Patrimoine, Givet, 17 et 18 septembre 2016, [en ligne :] <http://www.plusbeauxdetours.com/Fiche/Detail/2959/Destinations~Agenda~Givet/Journ%C3%A9es-Europ%C3%A9ennes-du-Patrimoine?partenaireId=31&destinationIntitule=GIVET#.XKTgi5gzZEY>, consulté le 29 mars 2019.

³⁷ E. ЧАКРО, « Biens culturels mal acquis... », *op. cit.*

³⁸ « La restitution d'œuvres d'art à l'Afrique cause des remous », *Le Devoir*, 26 Novembre 2018, [en ligne :] <https://www.ledevoir.com/culture/542202/restitution-d-oeuvres-a-l-afrique-les-musees-ne-doivent-pas-etre-otages>, consulté le 7 mai 2019.

Pour Audrey Azoulay, directrice générale de l'UNESCO, l'universalité de l'art est bien un luxe d'Occidentaux, mais ce vœu est respectable s'il s'agit de faire circuler non seulement des œuvres africaines, mais aussi des pièces européennes :

*Les musées pourraient-ils prêter à l'Afrique des toiles de ses maîtres et ainsi permettre aux œuvres africaines de rester sur le territoire européen ? Ainsi, au-delà de la question des restitutions, c'est un nouveau modèle de partage entre les musées qu'il s'agira d'inventer.*³⁹

2. Contextualisation et ouverture universelle des archives

Pour promouvoir cet universalisme de l'art et pouvoir s'adresser à tous, le nouveau modèle de partage qu'il s'agit d'inventer, passe par un premier travail de contextualisation et d'ouverture des archives. Car, comme le souligne l'historien Erick Cakpo, seule cette ouverture des archives et cette contextualisation permettra de connaître de manière transparente la provenance et les conditions d'acquisition des œuvres déplacées.⁴⁰ Il s'agit d'une étape fondamentale permettant de porter un regard neuf sur la colonisation.

Cela ouvrira un nouveau champ de compréhension car, actuellement pour certain, la colonisation n'est enseignée à l'école que de manière sporadique, peu contextualisée, floue et souvent laissée à l'appréciation des professeurs d'Histoire.⁴¹ Que ce soit dans les musées, à l'école ou dans l'espace public, le patrimoine faisant référence aux colonies n'est que très peu expliqué : la population ne sait pas de quoi il s'agit, ni pourquoi cela a été réalisé. Pourtant, ce n'est pas qu'un simple patrimoine historique, il s'agit aussi de monuments qui animent les relations sociales, en occupant une place importante dans une ville dynamique. Comme le souligne Mireille-Tsheusi Robert, chercheuse et formatrice sur les questions de diversité et de genre, « en continuant à exposer les figures coloniales sans contextualiser, nous ne faisons

³⁹ J. ACKERMANN, « Comment rendre son patrimoine à l'Afrique ? », *Les Inrockuptibles*, 23 septembre 2018, [en ligne :] <https://www.lesinrocks.com/2018/09/23/arts/arts/comment-rendre-lafrique-son-patrimoine>, consulté le 27 mars 2019.

⁴⁰ E. CAKPO, « Biens culturels mal acquis... », *op. cit.*

⁴¹ A. LISMOND-MERTES, *op. cit.*

qu'entretenir et renforcer une image stéréotypée des Congolais et des Africains »⁴². Pour Mireille-Tsheusi Robert, les représentations stéréotypées des « Autres » que nous transmet le patrimoine de l'espace public, modifient la cohésion sociale, l'interculturalité et le vivre ensemble. Puisque ces dimensions en sont modifiées, recontextualiser les musées et l'espace public est donc une étape importante dans le cadre de la lutte contre le racisme, les préjugés et les discriminations.

Pour aller dans ce sens, le directeur du musée de Tervuren promet de contextualiser et d'assurer un accès complet des ressources aux chercheurs africains et internationaux. La rénovation du contenu et la décolonisation qui s'opère dans son musée est le début « d'un long processus de compréhension du patrimoine et des récits nationaux »⁴³ qui se veut ouvert à toutes et à tous. Tout en prenant clairement ses distances par rapport au système de violence coloniale, mais aussi pour respecter le côté scientifique du musée et sa vocation de conservation, la question suivante s'est déjà posée pour le musée : « Comment restituer ce pan de l'Histoire avec justesse, sans tomber dans l'autoflagellation de la Belgique, mais sans nier la réalité de la violence coloniale pour autant ? »⁴⁴

Pour restituer ce pan de l'Histoire avec justesse, Bruno Verbergt, directeur des services orientés vers le public de l'Africa Museum, estime que le rôle du musée est d'abord d'éduquer et d'informer sur l'Histoire et ses travers, mais en aucun cas de juger.⁴⁵ Les muséologues ne sont ni politiciens ni journalistes. Le musée est avant tout une institution scientifique de conservation et d'étude, dont l'exposition n'est qu'une greffe à l'activité de recherche.

Le directeur général de l'Africa Museum, Guido Gryseels, va dans le même sens. À travers ce nouveau modèle de partage de l'art, le musée veut « proposer un autre discours narratif tout en conservant et valorisant le patrimoine historique du musée »⁴⁶, mais sans s'impliquer politiquement.

⁴² M.T. ROBERT, « Décoloniser l'espace public pour lutter contre le racisme », *Le Soir*, 2 novembre 2018, [en ligne :] <https://plus.lesoir.be/187413/article/2018-11-02/decoloniser-lespace-public-pour-lutter-contre-le-racisme>, consulté le 23 mars 2019.

⁴³ G. GRYSSELS cité dans « La décolonisation du Musée de Tervuren », *op. cit.*

⁴⁴ « Colonisation belge : le grand tabou ? », *RTBF info*, 6 avril 2018. [en ligne :] https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_colonisation-belge-le-grand-tabou?id=9885994, consulté le 17 avril 2019.

⁴⁵ C. VALLET, *op. cit.*

⁴⁶ G. GRYSSELS, cité dans « La décolonisation du musée de Tervuren », *op. cit.*

Ainsi, le nouveau modèle de partage de l'art, proposé par le musée, a pour but de poser un regard critique, objectif et scientifique sur le passé colonial, au sens propre du mot : marquer la différence entre ce qui est vrai et ce qui est faux. En tentant de ne pas prendre parti d'un côté ou d'un autre, et en faisant intervenir différents acteurs, le musée a voulu permettre au visiteur de se faire une opinion personnelle sur cet épisode important de l'Histoire.

Conclusion

" Si l'on n'était responsable que des choses dont on a conscience, les imbéciles seraient d'avance absous de toute faute. L'homme est tenu de savoir. L'homme est responsable de son ignorance. L'ignorance est une faute. "

Milan Kundera

Faisant face aux différents arguments juridiques, politiques, économiques et moraux répondant difficilement à la question : « Faut-il restituer à l'Afrique, les œuvres d'art issus de la colonisation ? », des dynamiques nouvelles, prônant le caractère universel de l'art, tendent à repenser les modalités de partenariats entre les institutions patrimoniales, pour répondre aux différentes revendications. Ces dynamiques appellent à réfléchir à des modalités nouvelles de coopération entre institutions et à revisiter les politiques de conservation, de gestion et de valorisation des biens culturels.

Cependant, il ne faut pas oublier que le musée de Tervuren a « un grand impact dans la constitution des cadres sociaux de la mémoire qui façonnent tout processus de remémoration individuelle »⁴⁷, car l'institution occupe une place de choix dans la socialisation des Belges sur son domaine de compétence (dans le cas présent sur l'Afrique et l'histoire coloniale de la Belgique). Ainsi, il semble que la question de la restitution, et de l'universalisme, se situe vraisemblablement dans un débat beaucoup plus large qu'une simple question de patrimoine : celui du regard que l'on porte aujourd'hui sur le passé colonial.

⁴⁷ A. ROGER, « D'une mémoire coloniale à une mémoire du colonial. La reconversion chaotique du Musée Royal de l'Afrique Centrale, ancien musée du Congo Belge », *Cadernos de Estudos Africanos*, 1, 9-10, 2006, p 43-75.

La question est délicate. Pour nombre d'historiens, il faut éviter l'écueil de la relecture de l'Histoire dans une perspective de vengeance. Ainsi, selon l'historien belge Guy Van Themsche, il est important de ne pas réécrire l'Histoire avec des sentiments d'aujourd'hui. On ne peut pas « juger les gens de la fin du XIX^e siècle avec notre esprit du début du XXI^e siècle »⁴⁸. Dimitri Casali va même plus loin. « Déboulonner les statues », changer le nom des rues, demander la restitution d'œuvre d'art, tout décoloniser, « c'est ouvrir la boîte de Pandore du révisionnisme historique »⁴⁹. Nos sociétés seraient ainsi non seulement confrontées à « une incapacité permanente [...] à replacer les événements dans le contexte historique de l'époque », mais aussi trop sujettes « à plaquer nos représentations mentales actuelles sur celle de la période évoquée »⁵⁰.

Pour d'autres, il ne peut y avoir cependant prescription et repentance s'il n'y a pas d'abord une reconnaissance des faits marquants rattachés à cette époque : cette non-reconnaissance, cristallisée autour de la question de la restitution, c'est d'une certaine manière, « une remise en question des souffrances exprimées par les anciens colonisés. »⁵¹ Pour ces mêmes personnes, le passé a une implication sur le présent : « l'entreprise coloniale belge explique une partie de la richesse de la Belgique et de certains de ses citoyens ; mais aussi le poids de l'Afrique dans notre politique étrangère actuelle et les liens humains, économiques et culturels de maintenant »⁵².

On a pu le constater, écrire l'histoire d'une colonisation, c'est essayer de comprendre deux points de vue éminemment complexes au sujet d'une thématique qui ne l'est pas moins. Les différents regards que nous avons croisés dans cette analyse nous rappellent que l'Histoire reste un processus de vérité et de choix : elle peut faire l'objet d'interprétations divergentes ou encore légitimer un regard particulier à un moment particulier – l'objectivité absolue étant un leurre.

Il est important d'encourager l'époque contemporaine à porter un regard nouveau et à démystifier la période coloniale ; mais, quelle que soit la position que l'on prend, il est essentiel de comprendre que la vérité sur le colonialisme

⁴⁸ G. VAN THEMSCHE, cité par G. ABRASSART, « La Belgique doit-elle demander pardon ? », *La Libre*, 24 octobre 2008, [en ligne :] <https://www.lalibre.be/actu/international/la-belgique-doit-elle-demander-pardon-51b8a098e4b0de6db9b3f93b>, consulté le 6 mai 2019.

⁴⁹ D. CASALI, « C'est Colbert qu'on assassine ! », *Le blog de Dimitri Casali*, 17 octobre 2017, [en ligne :] <http://dimitricasali.fr/cest-colbert-quon-assassine>, consulté le 7 mai 2019.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ A. LISMOND-MERTES, *op. cit.*

⁵² B. HELLINGS cité dans G. GRANJEAN, *op. cit.*

est nuancée. L'Histoire est un bloc, qui ne peut pas être simplifié à l'extrême : tout n'est pas binaire, divisé entre le bien et mal. Elle n'est ni toute blanche ni toute noire : la vérité est complexe et est perçue de manière différente, que l'on se place du point de vue des colonisateurs ou des colonisés.⁵³ On ne peut pas effacer ou choisir des parties de cette histoire, ce serait comme vouloir effacer ou modifier sa propre existence, renier ce qui fait l'essence même d'une civilisation ou d'une autre. Pour mener à bien un débat apaisé, porteur d'avenir, et relever les défis du présent en évitant les erreurs du passé, il est donc essentiel d'éduquer le citoyen en contextualisant et en tentant d'établir une synthèse des multiples points de vue de notre histoire commune, dans toutes ses nuances.

L'Histoire doit être assumée, elle est autant glorieuse que honteuse. La trajectoire des biens culturels, de leur création à aujourd'hui, a souvent été « tributaire des contextes historiques qu'ils ont traversés : guerres, annexions, conquêtes, occupations coloniales, déplacements de frontières, mais aussi curiosité artistique et esthétique, intérêt scientifique et réseaux commerciaux »⁵⁴. Contextes considérés par les uns comme glorieux, pour les autres comme honteux. Le statut de ces biens culturels a donc évolué au fil du temps, bien qu'ils continuent à revêtir d'une signification importante dans la mémoire collective des sociétés où ils furent créés. Ainsi, il en va de même pour la question de la restitution : il ne faut pas oublier que depuis toujours, des artefacts ayant appartenu à des populations se sont retrouvés chez d'autres et ce, pour de multiples raisons.

On pourrait alors s'interroger, puisque toute l'histoire de l'Humanité a été construite autour de conquêtes. Quelles limites à la restitution des œuvres issus des colonisations ? Quelles limites à la décolonisation de l'espace public ?

Pour l'historien et essayiste Dimitri Casali, il y a des limites à vouloir tout restituer ou tout décoloniser, car les noms des rues, les statues, les objets coloniaux dans les musées sont nos héritages, notre mémoire à toutes et à tous. « Réviser le passé, le purger de tout ce qui peut choquer au nom de la bien-pensance, est devenu la norme » de la pensée unique et du politiquement correct. Si tout

⁵³ G. GRANJEAN, « Histoires et mémoires coloniales belges », *Mémoire & Politique*, 22 septembre 2017, [en ligne :] <http://labos.ulg.ac.be/memoire-politique/histoires-memoires-coloniales-belges>, consulté le 20 mars 2019.

⁵⁴ « Note conceptuelle », in *Circulation des biens culturels et patrimoine en partage. Quelles nouvelles perspectives ?* Conférence internationale organisée à la Maison de l'Unesco, Paris : UNESCO, 1^{er} juin 2018, [en ligne :] https://en.unesco.org/sites/default/files/final_18_972_cultgood_inside_m_web.pdf, consulté le 8 mai 2019.

disparaît, c'est comme ne plus enseigner correctement l'Histoire dans sa globalité et sa complexité : on va vers une société de haine et d'ignorance. »⁵⁵ Ainsi, plutôt que de déboulonner la statue de Colbert – créateur du « code noir » réglant la vie des esclaves noirs dans les colonies françaises en 1685 –, pourquoi ne pas amener les étudiants devant cette sculpture et leur expliquer en contextualisant, tout ce qui s'est passé. « Il serait tout aussi absurde de démonter la statue de Colbert au nom de la lutte contre l'esclavage, que de détruire le château de Versailles pour tourner la page de la monarchie absolue. [...] L'exploration, à la lumière d'aujourd'hui, du passé déplaisant de tous les personnages historiques emblématiques, conduirait à remettre en question beaucoup de dénominations et beaucoup de symboles... »⁵⁶

Effectivement, le problème, c'est que des pans entiers de l'architecture urbaine et du patrimoine sont susceptibles d'être considérés comme une « agression contre une population ». Si on accepte d'effacer, de rebaptiser, de restituer ces symboles-là, nous devons le faire pour les symboles du monde entier.

Plutôt que de débaptiser, déboulonner, ou restituer : pour pouvoir assumer sereinement et lucidement le passé et tout le passé, ne devrions-nous pas mieux contextualiser, instruire et éduquer ?

* *

Aurélié Duvivier est chargée de recherches et de publications au CPCP. Elle est titulaire d'un master en Sociologie et Anthropologie sociale et culturelle à l'Université Libre de Bruxelles.

⁵⁵ D. CASALI, *op. cit.*

⁵⁶ H. MATHOUX, « De Charlottesville à Colbert : faut-il déboulonner tous les personnages historiques qui dérangent ? », *Marianne*, 4 septembre 2017, [en ligne :] <https://www.marianne.net/politique/de-charlottesville-colbert-faut-il-deboulonner-tous-les-personnages-historiques-qui>, consulté le 6 mai 2019.

Pour aller plus loin...

- BRASSINNE DE LA BUISSIÈRE J., DUMONT G-H., « Les autorités belges et la décolonisation du Congo », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, XVIII, 2063-2064, p. 9-117.
- CASALI D. « C'est Colbert qu'on assassine ! », *Le blog de Dimitri Casali*, 17 octobre 2017, [en ligne :] <http://dimitricasali.fr/cest-colbert-quon-assassine>.
- *Circulation des biens culturels et patrimoine en partage. Quelles nouvelles perspectives ?* Paris : UNESCO, juin 2018, [en ligne :] https://en.unesco.org/sites/default/files/final_18_972_cultgood_inside_m_web.pdf.
- COCOUAL M., « Frederick Cooper, Le Colonialisme en question : théorie, connaissance, histoire », *Cahiers de la Méditerranée*, I, 84, 2012, p. 429-434.
- GILLET F., « Congo rêvé ? Congo détruit... Les anciens coloniaux belges aux prises avec une société en repentir. Enquête sur la face émergée d'une mémoire », *Les cahiers d'Histoire du Temps Présent*, I, 19, 2008, p. 79-133.
- ROGER A., « D'une mémoire coloniale à une mémoire du colonial. La reconversion chaotique du Musée Royal de l'Afrique Centrale, ancien musée du Congo Belge », *Cadernos de Estudos Africanos*, I, 9-10, 2006, p. 43-75.
- BOUFFIOUX M., « Restitution des trésors coloniaux : la Belgique est à la traîne », *Le retour de Lusinga Iwa Ng'ombe : le blog*, 26 septembre 2018, [en ligne :] <http://www.lusingatabwa.com/2018/09/restitution-des-tresors-coloniaux-la-belgique-est-a-la-traine.html>.
- DEPAGNE J., « Le patrimoine colonial ou l'évolution du monde », *Le patrimoine colonial ou l'évolution du monde : Quand le patrimoine est source de controverses*, avril 2017, [en ligne :] <http://www.orgueilet-patrimoine.fr/le-patrimoine-colonial/un-patrimoine-recent>.
- MUTEBA LUNTUMBUE T., « Tervuren : du musée empaillé au musée des illusions », *Bruxelles en mouvements*, I, 297, 2018, [en ligne :] <http://www.ieb.be/Tervuren-du-musee-empaille-au-musee-des-illusions>

- NDANDU J. M., « Restitution des œuvres d’art africain : les Congolais divisés entre pro et anti-restitution », in NDANDU J. M., DEMART S., *Dossier Restitution des trésors coloniaux Africains*, 18, Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles, 2018, [en ligne :] https://docs.wixstatic.com/ugd/3d95e3_36196ed26d384684a82c6abeb8c13374.pdf.
- VALLET C., « Musée de Tervuren : décolonisation impossible ? », *Médor*, trimestriel belge et coopératif d’enquêtes et de récits, 10 décembre 2018, [en ligne :] <https://medor.coop/fr/articles/reportage-musee-tervuren-Congo-MRAC-colonialisme>.

DUVIER Aurélie, *D'une pensée coloniale à une pensée du colonial ? La question de la restitution des œuvres africaines issues de la colonisation*, Bruxelles : CPCP, « Analyses », 2019, [en ligne :] <http://www.cpcp.be/etudes-et-prospectives/collection-au-quotidien/pensee-coloniale>.

DÉSIREUX D'EN SAVOIR PLUS !

Animation, conférence, table ronde... n'hésitez pas à nous contacter,
Nous sommes à votre service pour organiser des activités sur cette thématique.

www.cpcp.be



Avec le soutien du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Les objets du patrimoine culturel et artistique sont des témoins importants de l'histoire des nations, ils expriment « l'intelligence et la diversité créatrice des sociétés ». Dans une société multiculturelle de globalisation, l'intérêt phénoménal que ce patrimoine suscite, a fait émerger une parole citoyenne sur les circonstances de leur déplacement entre les sociétés qui les ont vus naître et celles qui aujourd'hui les présentent dans leurs musées. Une des questions qui a émergé de cette parole citoyenne a été : Faut-il restituer à l'Afrique les œuvres d'art issus de la colonisation ? Nous verrons tout au long de cette analyse qu'il semble que la question de la restitution des objets de musée regroupe plusieurs domaines parfois antagonistes les uns avec les autres : ceux du droit, de la morale, de la politique, de l'économie et de l'identité. Doit-on considérer l'objet présent dans les musées ethnographiques comme un objet à vocation scientifique et historique retraçant la réalité d'une époque ? Doit-on le considérer comme un objet usuel faisant partie de l'identité culturelle d'un peuple, qu'il a donc le droit de réclamer ? Peut-il être considéré comme une œuvre d'art esthétique censée être protégée ? Après avoir interrogé l'universalité de l'art, nous verrons que la question de la restitution se situe vraisemblablement dans un débat plus large, celui du regard que l'on porte aujourd'hui sur notre passé colonial.

Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation

Rue des Deux Églises, 45 – 1000 Bruxelles

02 238 01 00 – info@cpcp.be

www.cpcp.be



Chaque jour, des nouvelles du front !

www.facebook.com/CPCPasbl

Toutes nos publications sont disponibles
en téléchargement libre :

www.cpcp.be/etudes-et-prospectives